

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1137

---

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 10 février 2015, a adopté le règlement n° 1137, intitulé : « **Indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions** ».

L'objet de ce règlement vise le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel dans l'exercice des fonctions de tout membre du conseil municipal, fonctionnaire ou employé de la Municipalité, ou d'un organisme mandataire de celle-ci.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 18<sup>e</sup> jour  
du mois de février de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 18 février 2015 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site Web : [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier